

CONSTRUIRE LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES



Public Visé:

RRH, ARH, chargé de formation

Prérequis : Aucun

Durée: 2 jours (14h)

Période : Toute au long de l'année

Horaires : A définir avec le client

Modalité : Présentiel intra entreprise

Rythme: Continu

Lieu: Sur site Client

Coût de la formation

880 Euros Nets de Taxes/ jour formation

Formatrice diplômée, spécialisée en droit du travail et RH

Moyens pédagogiques

Remise d'un support et accès à un espace pédagogique en ligne

Pédagogie active et participative

Suivi d'exécution

Signature des feuilles d'émargement par demijournée par les stagiaires et le formateur.

Salle de formation équipée

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Maîtriser les étapes clés de l'élaboration du plan de développement des compétences Déterminer le dispositif de départ en formation correspondant à chaque besoin Mettre en place le plan de développement des compétences

PROGRAMME

Définition et cadre du plan de développement des compétences

Les grandes évolutions initiées par la réforme de 2018

La nouvelle définition de l'action de formation et du plan de développement des compétences Plan de développement des compétences, GPEC et stratégie de l'entreprise

Construire le plan de développement des compétences

Recenser les besoins, les outils de recueil des besoins : entretien professionnel, entretien d'évaluation, bilan de compétence.

Impliquer l'encadrement dans la collecte des besoins

Arbitrer entre les objectifs stratégiques de l'entreprise, les attentes de la hiérarchie et les demandes des salariés Analyser et traduire les besoins

L'articulation du plan avec les autres dispositifs de formation

Utiliser l'ensemble des instruments de développement des compétences : Validation des Acquis de l'Expérience, bilan de compétences, CEP, POE, Alternance

Le financement du plan de développement des compétences

Définir le budget et financer le plan

Optimiser les relations avec son Opérateur de Compétences (OPCO)

Rechercher des financements complémentaires

Évaluer le coût des départs en formation hors temps de travail

Valider et promouvoir le plan

Consulter les représentants du personnel

Maîtriser la procédure de consultation selon les nouvelles procédures

Communiquer en interne

Mettre en oeuvre le plan

Pratiquer l'achat de formation

Organiser le suivi administratif et logistique du plan

Évaluer les résultats

Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations concrètes rencontrées par VOTRE entreprise.

Méthodes d'Evaluation

Evaluation à chaud et à froid à 45 jours

Questionnaire de satisfaction et une attestation individuelle de formation Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

4 rue Marconi 57000 METZ

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren: 804 359 131

Déclaration d'actvité : 41570342857

Code NAF: 8559A